

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260408-VI-DEL-2026-022-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant titulaire de la commune auprès du Conseil de vie sociale USLD du Centre Hospitalier Sud Essonne,

Après en avoir délibéré,

- Procède à l'élection d'un représentant titulaire de la Commune devant siéger au Conseil de vie sociale USLD du Centre Hospitalier Sud Essonne, à bulletins secrets.

Est candidat :

- M. Olivier SIGMAN

A obtenu :

- 27 voix

- 7 abstentions

Est proclamé élu :

- M. Olivier SIGMAN



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.0 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.